

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE POLICE
SEANCE DU 07 FÉVRIER 2023**



PRESENTS :

M. P. HUART, Bourgmestre de Nivelles - Président
M. G. COURONNE, Bourgmestre de Genappe
Mmes et MM. BOTTE, BOUFFIOUX, HANSE, LAUWERS, LECLERCQ, NOTHOMB,
RENAULT, RIGOT, SCOKAERT, SEMAILLE, VANDEGOOR, Conseillers de Nivelles
Mmes et MM. COURTAÏN, HAYOIS, HERMANS, LÖWENTHAL, MAINFROID,
VAN PETEGHEM, Conseillers de Genappe
M. P. NEYMAN, Chef de corps
M. A. SNYERS, Secrétaire

Séance publique

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022
2. Personnel - Prestations de serment
3. Mobilité 2022-04 - Ouverture de 2 emplois supplémentaires - Décision
4. Question(s) d'actualité

Séance à huis clos

1. Personnel - Mobilité 2022-04 - Recrutement de cadres de base pour le SIS - Vote
2. Personnel - Recrutement externe d'un cadre de base pour le SIS - Vote
3. Personnel - Recrutement externe d'un cadre de base pour le Service Accueil - Vote
4. Personnel - Rente suite à l'accident de travail du 24.10.20 d'un inspecteur - Ratification proposition assurance

Séance publique

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022

**LE CONSEIL DE POLICE
réuni en séance publique,**

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;
Vu le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022 du Conseil de police ;

**DECIDE
à l'unanimité**

Article 1 : d'approuver le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022 du Conseil de police.

Objet : Personnel - Prestations de serment

**LE CONSEIL DE POLICE
réuni en séance publique,**

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, et notamment ses articles 59 et 137 ;

Vu l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police ;

Attendu que les membres du personnel attendus pour prêter serment ce jour ont eu un empêchement ;

**DECIDE
à l'unanimité**

Article 1 : de reporter ce point.

Objet : Mobilité 2022-04 - Ouverture de 2 emplois supplémentaires - Décision

**LE CONSEIL DE POLICE
réuni en séance publique,**

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police et notamment son titre VI ;

Vu l'arrêté royal du 20 novembre 2001 fixant les modalités relatives à la mobilité du personnel des services de police ;

Considérant la délibération du Conseil de police du 6 septembre 2022 qui décida notamment d'ouvrir un emploi de cadre de base pour le Service d'Intervention et de Sécurisation (SIS) via le 4^{ème} cycle de mobilité 2022 et d'en déterminer les modalités de sélection ;

Considérant le rapport du chef de corps relatif aux résultats des tests et de l'entretien des candidats pour cet emploi ayant eu lieu le 08.12.22, qui ont déterminés comme aptes les aspirants inspecteurs Lisa ARNOULD, Mathis ROUYER et Christine DE BOITSELIER ;

Considérant qu'entre la date d'ouverture des emplois et la date de la sélection, deux membres supplémentaires du Service d'Intervention et de Sécurisation ont informé la zone de police de leur prochain départ ;

Attendu dès lors qu'il s'indique de proposer au Conseil de police de recruter les trois candidats aptes afin de combler au plus vite les trois départs ;

Considérant les questions de la conseillère de police Mme VANDEGOOR (retranscrites sur base orale) :

- Les membres du personnel nouvellement arrivés ont-ils en temps de présence minimal avant de pouvoir quitter la zone de police ?
- Est-ce que des aménagements sont prévus pour le personnel en fin de carrière, tel une réorientation vers un emploi plus administratif ?

Sur proposition du Collège de police réuni en séance du 7 février 2023 ;

ECOUTE

Les explications du chef de corps

DECIDE à l'unanimité

Article 1 : d'ouvrir deux emplois supplémentaires de cadres de base pour le Service d'Intervention de Sécurisation via le 4^{ème} cycle de mobilité 2022, portant le nombre total d'emplois ouverts pour cette fonction à trois.

Objet : Questions d'actualité

LE CONSEIL DE POLICE réuni en séance publique,

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Considérant la question de la conseillère de police Mme VANDEGOOR :

« Selon la définition de l'arrêté ministériel, les *Partenariats Locaux de Prévention (PLP)* sont des partenariats entre la police, les citoyens (riverains/ commerçants) et les autorités locales en vue d'améliorer la communication dans la lutte et la prévention de la criminalité au sein d'un quartier déterminé.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- Accroître la sécurité ainsi que le sentiment de sécurité du citoyen/indépendant ;
 - Renforcer la cohésion sociale ;
 - Favoriser la diffusion d'informations opérationnelles ainsi que de conseils préventifs utiles, adaptés aux besoins et aux attentes spécifiques des citoyens concernés.
1. Pourriez-vous nous donner un état des lieux de la situation des PLP dans nos différentes communes (nombre de PLP, nombre de participants, nombre de réunion, actions concrètes) ainsi qu'un bilan de ces PLP tout en donnant le point de vue de la zone de police quant aux résultats positifs/négatifs de ces initiatives.
 2. Y a-t-il d'autres PLP en vue de constitutions ? Et si oui lesquelles ? »

Considérant les sous-questions de Mme VANDEGOOR (retranscrite sur base orale) :

- Comment est désigné le coordinateur d'un PLP ? S'agit-il d'une élection démocratique, un arrangement ?
- Surprise qu'il y en ait peu à Nivelles, Mme VANDEGOOR demande si le nombre de PLP et leur taille sont limités ?

Considérant la question de la conseillère de police Mme VANDEGOOR :

« Nous apprenons que plusieurs vols dans les habitations ont été faits par des mineurs d'âges. Notamment l'ouverture des portes au pied de biche.

Comme il s'agit de mineurs, pourriez-vous nous informer :

- de la suite réservée à ceux-ci lorsqu'ils sont pris en flagrant délit
- de la suite réservée à ceux-ci lorsque des propriétaires vous informent les rencontrer avec ce qu'ils ont volé chez eux. »

Considérant la question de la conseillère de police Mme BOTTE :

« La prévention doit rester une priorité et on ne prévoit pas toujours un Bob.

Certaines personnes se sentent tout à fait sereine et pourtant imprégnées d'alcool ou autre à différents degrés.

Que pouvez-vous nous dire sur ce sujet ? Ethylotest, souffle de l'haleine, et tout autre procédé afin de vérifier à titre indicatif la quantité d'alcool ou de drogue consommée ? »

Considérant la question de la conseillère de police Mme BOTTE :

« Les vols de voiture de manière discrète alimentent souvent la presse ou les réseaux sociaux.

Pour certains cambrioleurs, discrets mais habiles, l'utilisation de matériel performant et sa possibilité d'achat et son utilisation restent interpellantes, et d'actualité.

Que pouvez-vous nous dire sur le sujet ? »

Considérant la question du conseiller de police M. LÖWENTHAL :

« Depuis plus de 2 mois maintenant, l'éclairage nocturne est coupé entre minuit et 5 heures du matin. On a donc un peu de recul pour estimer les impacts de cette mesure. Si je n'entends pas beaucoup de problèmes à Genappe et encore moins dans mon village, j'entends aussi que ce n'est pas aussi simple partout. A Enghien par exemple, le collège a décidé d'arrêter la mesure suite à des problèmes d'insécurité. Qu'en est-il dans notre zone ? Constatez-vous plus de problèmes qu'avant ? Y-a-t-il une différence entre les centres urbains et les villages ? »

Considérant la question du conseiller de police M. LÖWENTHAL :

« Un nouveau centre Croix Rouge pour l'accueil de réfugiés a ouvert en décembre à Genappe. Il accueille 240 demandeurs d'asile dans le centre de la ville. Son arrivée a bien entendu suscité des craintes dans la population locale. En dehors des objections racistes qu'on lit malheureusement sur les réseaux sociaux, il faut reconnaître qu'avoir plus de 200 personnes en plus, avec peu d'activités, ce n'est pas rien pour une petite ville comme Genappe.

J'ai lu sur les réseaux sociaux que la zone de police avait augmenté sa présence sur le terrain. Est-ce réellement le cas - j'ai entendu que oui mais dans quelle proportion ? Est-ce dans le but de répondre à une crainte objectivée ou s'agit-il surtout de rassurer les gens ?

Constatez-vous depuis une augmentation des problèmes à Genappe ? »

Considérant la question du conseiller de police M. RENAULT :

« Durant ce mois de février la campagne « Pied Léger » est appliquée sur le territoire du BW.

Est-ce une campagne de sensibilisation ou de répression ?

Comment s'organise cette campagne au sein de notre zone de police ? »

Considérant la sous-question de M. RENAULT (retranscrite sur base orale), demandant si une personne a été spécifiquement désigné pour accomplir cette mission ?

Considérant la question du conseiller de police M. RENAULT :

« On constate de plus en plus des arnaques informatiques. Les personnes plus âgées (moins informées) sont des cibles privilégiées.

La zone de police d'Arlon met en place une campagne d'information en particulier sur ce public cible. En partenariat avec des partenaires (pharmacies, ...).

Peut-on envisager une campagne de ce type avec notre zone ? »

ECOUTE

Les explications du Collège de police et du Chef de corps.

Séance à huis clos

PAR LE CONSEIL DE POLICE,

Pour extrait conforme,
Nivelles, date que dessus.
Le chef de corps
P. NEYMAN

Le Secrétaire
A. SNYERS

Le Président
P. HUART

(Sé)

(Sé)

(Sé)

Par ordonnance,
A. SNYERS

premier Commissaire divisionnaire
P. NEYMAN

Le Bourgmestre
P. HUART